



Attestation sur l'honneur faite par la famille

Par **meusien55**, le **18/02/2010 à 11:33**

Bonjour,

je voudrais savoir, je suis en conflit avec mon frere qui me louait sa maison. Nous sommes actuellement au tribunal, pour non respect de bail et travaux non effectuer pour problème d'humidité. Dés constats par huissiers ont étaient fait, j'ai fait faire des attestations par des voisins pour confirmer mes propos sur l'humidité de la maison. Mon frère fait faire des attestations par ma mère, ma soeur, mon beau frere et sa femme. Je voudrais savoir si les attestations faites par la famille comptent, car je n'ais plus de contact avec ma famille depuis 2007.

Merci d'avance